

N°FIN/2023/39

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

| | | |
|---|------------|--|
| Date de convocation : | 4 mai 2023 | Nombre de conseillers communaux |
| Date d'affichage de la convocation : | 4 mai 2023 | Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 40 Votants : 48 |

Séance du 11 mai 2023.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi onze mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCHARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Thierry LEAU, Mme Dorothée BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT (arrivé à 19h05), M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Gérard VERGNAUD, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER
M. Hassan LARIBIA, pouvoir à M. Mohammed BELKAID
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à Mme Anne MIELNIK-MEDDAH
M. Éric GALLOIS, pouvoir à M. Jean-Pierre BARRET
M. Guy BOURRAS, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à Mme Valérie SUBRENAT
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, pouvoir à M. Bruno JAN
M. Dominique AUBERGER

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Budget annexe Ordures Ménagères.

FIN/2023/39

Conseil communautaire du
11 mai 2023

Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Budget annexe Ordures Ménagères.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2342-4 ;

CONSIDÉRANT l'état des produits irrécouvrables dressés par le comptable (liste n° 6070530532) ;

CONSIDÉRANT que Monsieur le trésorier municipal demande l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour les raisons suivantes :

| | |
|---|------------|
| · Poursuite sans effet | 59,54 € |
| · Surendettement et décision d'effacement de la dette | 2 802,19 € |
| · Durée validité PVC dépassée | 632,04 € |
| · PV de carence | 140,68 € |
| · RAR inférieur seuil poursuite | 54,04 € |
| | <hr/> |
| TOTAL | 3 688,49 € |

VU la commission des finances et la conférence des Maires du mardi 2 mai 2023,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 48

Contre : 0

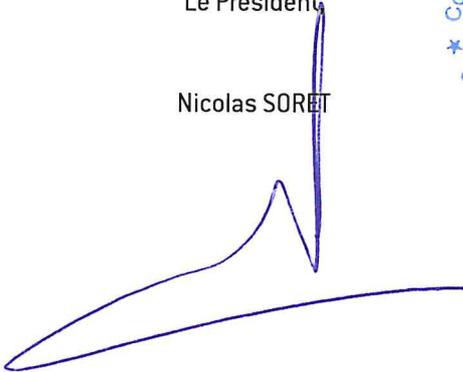
Abstention : 0

ADMET en non-valeur les créances ci-dessus ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

